

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2012**

**Présidence : Mme Anne Morier**

La séance est ouverte à 18H00, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil et le public.

L'appel fait constater la présence de 45 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

**Se sont excusés :**

Mmes Marylène Brawand, Andréane Jordan Meier, Marie-Claude Liechti, Tommasina Maurer, Monique Niederoest, Charlotte Perrenoud, Michèle Petetin, Anne Schiltknecht-Morier, Françoise Thiébaud et Ariane Zompa.

MM. Pierre-Alain Besson, Marc-Antoine Chaudet, Carlos Herrero, Patrick Köhli, Leonardo Pescante, Alexandre Prélaz, Daniel Rubli, Dominique Ruchet et Raphaël Sculati.

**Sont absents :**

MM. Martin Bornand

**La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.**

Délai pour la séance du 4 février 2013 : **le lundi 21 janvier 2013**

**Le bureau du Conseil n'a pas reçu :**

De motions, postulats ou interpellation-

**Ordre du jour :**

Point 7. motions, postulats ou interpellations éventuels est supprimé.

L'ordre du jour sera modifié suite à la présentation des préavis nos 2 et 1/2013.

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. **Préavis no 19/2012** concernant le projet de réfection du barrage no 3 et de stabilisation du versant en rive gauche dans la Basse-Veveyse de Fégire
5. **Discussion suite au dépôt du préavis no 02/2013** concernant le projet d'extension du complexe scolaire de Clos-Béguin, étape VI

6. **Discussion suite au dépôt du préavis no 01/2013** relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de musée Chaplin's World
7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
8. Propositions individuelles et divers

## 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**
  - Vœux Promove.
- **Représentations**

**La Présidente a représenté le Conseil communal :**

- Le 11 décembre au Noël de l'Institut Biblique et Missionnaire d'Emmaüs.
- Le 12 décembre au spectacle des Ecoles de Blonay – Saint-Légier pour le départ à la retraite de Monsieur Yvan Gasser directeur des écoles.

## 3. Communications de la Municipalité

**M. Alain Bovay, Syndic**, informe que la Municipalité n'a pas de communication.

## 4. Préavis no 19/2012 concernant le projet de réfection du barrage no 3 et de stabilisation du versant en rive gauche dans la Basse-Veveyse de Fégire

La commission ad hoc était composée de M. Jean Dupraz, président, Mme Céline Morier, MM. Thomas Ortlieb, rapporteur, Alexandre Prélaz, Philippe Ducraux, Jacques Chevalley et Alain Leresche.

Rapporteur de la COFIN : M. Pierre Zapf.

**Conclusions :**

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, propose de refuser les conclusions du préavis no 19/2012.

Elle suggère à la Municipalité de réunir, dans les plus brefs délais, toutes les parties concernées, Canton en tête, dans le but d'établir un projet global hydrologiquement, économiquement et politiquement cohérent, pour tout le bassin versant de la Veveysse.

A l'unanimité des membres présents, la CoFin, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 19/2012, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.00 ;
- Encaisser la participation financière des communes partenaires ;
- Encaisser la subvention cantonale ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

#### **La discussion est ouverte :**

**M. Jean Dupraz** apporte quelques précisions suite à la communication Municipale no 24/2012. La commission ad hoc devait déposer son rapport pour le 28 novembre au plus tard, ce qui a été fait. Le 29 novembre une délégation Municipale rencontrait M. Canapa, délégué au Service des eaux, sols et assainissement (SESA). Celle-ci lui a fait part du refus du préavis par la commission ad hoc. De ce fait, Mme Antoinette Siffert, Municipale, obtenait une rallonge au complément du subside initial de 20 % environ. La commission ad hoc constate cependant que l'habitude de l'Etat de Vaud est plus ou moins déplaisante. En effet, il attend qu'une réaction négative se produise pour lâcher du lest. La commission ad hoc comprendra parfaitement que le Conseil communal ne suive pas son rapport négatif et accepte le préavis, vu que la Municipalité a obtenu une rallonge de subside de plus de CHF 40'000.00.

La commission ad hoc insiste sur le dernier paragraphe du rapport, pour qu'il soit pris en compte pour étudier une nouvelle demande similaire pour un éventuel futur nouveau dégât ponctuel. Il faut absolument que l'Etat prépare un projet de réhabilitation globale du cours d'eau de la Veveysse et son bassin versant et entreprenne une correction fluviale de ce tronçon. Il en va de même pour l'étude d'une nouvelle clé de répartition intercommunale.

**M. Thomas Ortlieb** souligne que cette augmentation des subventions cantonales est ponctuelle. Il lit quelques passages de l'audit de la cour des comptes.

A la page no 64, il est dit en s'agissant du cas du Pissot au-dessus de Villeneuve : « *Une facture de 30 Mio à charge des pouvoirs publics. Les dégâts causés par le Pissot ont été pris à 57 % à charge de la confédération, 36 % à charge du canton et 7 % à la charge de la commune.* »

En page no 84, il est dit : « *Le canton encourage les communes à nettoyer les cours d'eau sur les tronçons qui relèvent de leur responsabilité. Le SESA subventionne ces travaux à raison de 60 % du coût total. Aucune subvention n'ayant été sollicitée ces dernières années, signifiant qu'aucun entretien n'a été réalisé.* »

A la page no 94, il est dit : « *constatation no 5 : toutes les communes concernées ne sollicitent pas l'administration pour des travaux d'entretien, alors que les moyens financiers existent. Recommandation no 5 : rassembler dans les zones exposées, les communes par bassin versant, au sein d'une structure ad hoc sous l'égide du canton, et organiser les travaux à réaliser en répartissant clairement les tâches, les compétences et les responsabilités.* »

**M. Michel Mamin** approuve ce qui a été dit précédemment. Il est intéressant de voir que sur 6'000 km de cours d'eau dans le canton, il y en a 4'000 km qui sont entretenus et 400 km dont l'Etat prend en charge l'entretien. Les 3'600 km restant sont généralement laissés aux communes pour l'entretien. Ce qui est le cas de notre commune. Ce qui est intéressant de voir aussi sur la loi cantonale de la police des eaux, c'est qu'en cas de travaux importants lorsque plusieurs communes ou cantons sont conférés, comme c'est le cas pour St-Légier-La Chiésaz, une

entreprise de correction fluviale est constituée. C'est une entreprise à laquelle participent les milieux concernés. Les clés de répartitions sont fixées par avance, 60 % pour le canton, 30 % pour la confédération et 10 % à 40 % pour les communes.

Il a 3 questions à ce sujet là :

- Est-ce qu'une entreprise de correction fluviale existe, a été envisagée, jugée inutile ou n'a pas été évoquée dans le cadre de la Veveyse ?
- Est-ce que le canton a demandé une participation de la Confédération et si c'est le cas qui va encaisser cette subvention ?
- Est-ce qu'il existe une planification à long terme de l'entretien de la Veveyse ?

En ce qui concerne la rubrique par rapport au barrage et à la faune piscicole. Il est mis dans la réponse à la commission : « *L'ouvrage est déjà positionné entre deux autres barrages et de ce fait ne peut avoir qu'un impact anecdotique sur la faune* ». Mais quelle garantie la Municipalité a, que dans les dix ans d'amortissement de ce barrage, un autre des services de l'Etat qui scrute nos rivières ne va pas imposer une modification de tous les barrages, pour les rendre compatibles avec la remontée des poissons. C'est-à-dire des sauts de 30 à 40 cm. C'est un investissement qui pourrait être connu à l'avance.

Pour lui ces questions ne mettent pas en cause le préavis, qu'il soutient.

**Mme Antoinette Siffert, Municipale**, croit que le Conseiller M. Michel Mamin a résumé toutes les questions. L'entreprise de correction fluviale existait. Mme Siffert a fait des recherches et trouvé que le 22 octobre 1997 a paru dans la feuille des avis officiels (FAO), un arrêté pour la création de l'entreprise de correction fluviale de la Veveyse sur le territoire des communes de Vevey, St-Légier-La Chiésaz, Corsier, Blonay et Châtel-St-Denis. Elle a retrouvé dans les archives des quantités de procès-verbaux et surtout des réunions pour cette entreprise de correction fluviale. Elle a été créée en 1997 et dissoute en 2001 après que les travaux aux Issalets soient terminés. Il y avait une clé de répartition qui avait été établie, avec trois secteurs distincts, à savoir : la Veveyse de Fégire, la Veveyse de Châtel et la basse Veveyse. Elle pense que la commune pourrait continuer avec ces données et contacter l'entreprise qui s'en occupait à l'époque, la maison Xilone à Epalinges. Afin, de voir si ce dossier peut être relancé et demander si ce qui a été étudié est toujours valable.

**M. Jean Dupraz** réplique que les discussions pour la correction de la Veveyse remontent en 1970 et que rien n'a été fait. L'ouvrage a été remis sur le métier en 1987 sous la pression de la commune de Vevey, parce qu'elle avait peur que le centre commercial disparaisse dans une crue gigantesque. Ce qui est inquiétant avec le canton de Vaud, c'est qu'il se lance dans de belles idées et qu'il fait juste le strict minimum. Si on monte au-dessus de la Veveyse de Fégire on trouvera des dizaines de cas qui sont problématiques. Est-ce qu'il faut vraiment comme le dit la commission de gestion cantonale, attendre que dans le canton de Vaud une catastrophe du type Pissot se produise, pour que quelque chose se fasse de A à Z.

Qu'en est-il des recommandations de la commission ?

**Mme Antoinette Siffert, Municipal**, réplique que la Municipalité a entendu les recommandations.

**La discussion est close.**

**Au vote, le préavis Municipal no 19/2012 est accepté à la majorité des voix moins 8 abstentions.**

5. **Discussion suite au dépôt du préavis no 02/2013 concernant le projet d'extension du complexe scolaire de Clos-Béguin, étape VI**

**La discussion est ouverte :**

**La Présidente** indique que le Conseil communal a reçu par mail le préavis no 02/2013 concernant le projet d'extension du complexe scolaire de Clos-Béguin, étape VI. Elle invite les Conseillères et Conseillers qui ont des questions à les transmettre au premier membre (président) M. Gérard Leyvraz.

**M. Pierre-Alain Poletti** a une question par rapport au renoncement à la labellisation synergie.

Est-ce que la commission ad hoc peut s'intéresser à l'économie qui a été faite par ce renoncement, et aux frais supplémentaires de chauffage que ça implique, et voir sur combien d'années il faudrait amortir pour être gagnant de ne pas renoncer ?

**M. Michel Mamin** a trois questions pour le président, à savoir :

La toiture plate végétalisée, comment est-elle compatible avec la pose ultérieure des panneaux solaires au niveau des châssis et la compatibilité technique ?

Les contrats établis avec les architectes concernant le calcul des honoraires, est-ce forfaitaire, variable sur le montant final, système bonus-malus ce qui peut avoir des incidences sur le contrôle des prix du chantier ?

Dans le préavis il est fait mention du plan de mobilité final qui est annoncé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013. Est-ce qu'il peut être transmis au Conseil communal quand il sera établi, si cela est possible ?

**M. Jean-Luc Burgy** demande que la commission ad hoc regarde plus en détail dans ce qui reste, s'il n'a pas été fait du luxe et s'il n'y a pas moyen de faire ailleurs meilleur marché.

**La discussion est close.**

6. **Discussion suite au dépôt du préavis no 01/2013 relatif à la demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet de musée Chaplin's World**

**La discussion est ouverte :**

**La Présidente** demande au Conseiller M. Julien Rilliet, secrétaire, du préavis no 01/2013 de noter les questions, étant donné que le premier membre (président) M. Alexandre Prélaz, est absent.

**M. Alain Leresche** demande que la commission ad hoc se penche sur l'intérêt de soutenir une image de marque et de bien regarder la répartition financière.

**M. Jean-Luc Burgy** demande à la Municipalité de présenter ce préavis.

**M. Alain Bovay, Syndic**, réplique qu'une séance d'information sera donnée de manière globale aux Conseillers communaux et aux Municipalités des 10 communes. S'il y a une information qui manque c'est le futur nom de l'exploitant. Un nom d'une société internationale a été annoncé, qui devrait signer et s'engager pour se charger de faire fonctionner ce musée. Toutes les autres informations figurent dans le préavis.

**M. Alain Leresche** : Est-ce que la commission ad hoc pourrait s'intéresser à ce qu'il y ait des prix spéciaux ? Vu que la commune assume une grande part de responsabilités.

**M. Jean-Luc Burgy** demande à la commission ad hoc de s'intéresser aux risques d'investissement de ces fameuses entreprises.

**La discussion est close.**

## **7. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte :**

**M. Pascal Viénet** informe que le SIGE a approuvé son budget 2013. Actuellement il y a un audit en cours auprès du SIGE. Il informera le conseil communal du résultat du rapport.

**La discussion est close.**

## **8. Propositions individuelles et divers**

**La discussion est ouverte :**

**M. Philippe Ducraux** trouve que l'arrêt de bus de la ligne no 202, « Les Grangettes » est très mal placé. En effet, il est situé à l'intersection de la route de Fenil et de la route du Pré-Au-Blanc, et à 10 mètres du dos d'âne. Que l'on vienne du pont de Fenil ou du Pré-Au-Blanc, il n'y a aucune visibilité. Il y a environ 6 semaines deux voitures sont rentrées en collision. Maintenant en plus le bus qui sera arrêté sur la chaussée.

**M. Grégory Bovay** a une question pour la Municipalité concernant le petit train qui descend à Vevey depuis Blonay. Est-ce que le MOB ne pourrait pas rajouter des wagons pour le train de 7h08 ? En effet, celui-ci n'a que deux wagons qui sont déjà pleins depuis Blonay. Dans la négative, ne pourrait-il pas réduire les tarifs qui donnent uniquement accès au train, pour les utilisateurs qui le prennent depuis St-Légier. Vu que les places assises sont déjà toutes prises.

**M. Guy Marti** informe le groupe de travail des transports publics qu'il s'est rendu à la séance de présentation. Il a relevé lors de la présentation du film, qui démontrait le parcours qu'en passant vers l'arrêt du bus qui se trouve au Lob, la sécurité n'est pas optimale. En effet, le film montrait le bus arrêté, à l'arrêt du Lob et une camionnette l'a dépassé. Il laisse imaginer ce qu'il pourrait se passer. Vu qu'il n'y pas que des automobilistes qui sortent du parc du restaurant du Lob.

**M. Alain Leresche** fait remarquer qu'à la dernière page de la brochure du Conseil communal, que les Conseillers viennent de recevoir, il y a la Municipalité avec des adresses e-mail, extrêmement faciles à se rappeler. Pourquoi les Conseillers communaux ne disposent-ils pas d'adresse construite sur la même base et qui soient immédiatement redirigées vers leur adresse personnelle ?

Récemment, il a communiqué avec la Municipalité par courriel et celle-ci l'a informé que les mails n'étaient pas des courriers officiels. Après renseignement pris auprès d'un juge cantonal, celui-ci l'a informé que les pièces envoyées par mail, sont tout à fait valables.

**M. Alain Bovay, Syndic**, propose au Conseiller M. Alain Leresche de communiquer sa question au bureau du Conseil communal, et que celui-ci prenne contact avec la Municipalité pour régler cette question, ainsi que les adresses. Lors d'une séance au conseil du SIGE la question a été posée de savoir si les documents pouvaient être adressés par mail. Il a été répondu par l'affirmative.

**Répond à l'intervention du Conseiller M. Grégory Bovay, concernant le train.**

La Municipalité va transmettre ses commentaires concernant le nombre des wagons.

**M. Alain Leresche** se met volontiers à disposition du bureau du conseil communal pour autant qu'on puisse travailler par mail. Il aimerait avoir l'assurance dorénavant, que quand il envoie un mail à la Municipalité, au greffe ou à un service communal qu'une réponse soit donnée.

**Mme Carole Schluchter-Spori** propose de verser les jetons de présence de la présente séance à l'association des cartons du cœur de la Riviera.

**M. Alain Leresche** soutien cette proposition.

**La présidente** demande au Conseil s'il n'y a pas d'autre proposition pour les jetons de présence. Elle constate qu'il n'y a pas d'autre proposition. Elle met au vote cette proposition.

**Au vote, les jetons de présence pour l'association des cartons du cœur sont acceptés à l'unanimité.**

**M. Alain Bovay, Syndic**, indique que les vacations de la Municipalité seront également versées à l'association des cartons du cœur de la Riviera.

**M. Alain Vionnet** informe que l'année passée le conseil et à la Municipalité avaient accordé leur jetons de présence au groupe de solidarité Morareni, pour la construction du toit du centre de santé, qui vient d'être terminé. Ce groupe a pu récolter CHF 8'300.00 et il reste encore CHF 5'500.00.

**La discussion est close.**

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 18h53.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Patricia Sava